

**CPR-171123**

**UNIVERSITÉ DE MONCTON**

**COMITÉ DES PROGRAMMES**

**Réunion du 23 novembre 2017**

**13 h 30**

**Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon**

**Campus de Moncton**

**PRÉSENCES :**

Julie Arsenault  
Nicolette Belliveau  
Yves Bourgeois  
Francis Bourgoin  
Olivier Clarisse

Pierrette Fortin  
André Samson, président  
Jean-François Thibault  
Lynne Castonguay, secrétaire  
Pascal Robichaud, registraire

**Personnes excusées :** Hector Adégbidi, Marianne Cormier

---

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 13h30.

**2. CORRESPONDANCE**

Aucune.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**R : 01-CPR-171123**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté. »*

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CPR-171017**Corrections :

Page 1, point 1, deuxième paragraphe, mettre un point après le mot *Bourgoin* et effacer le reste de la phrase.

Page 2, retirer le point 11.

Page 5, quatrième paragraphe, il faut lire *Département de mathématique et statistiques*.

Page 6, point 20, le début de la résolution R07 doit se lire comme suit : Que le Comité des programmes accepte...

**R : 02-CPR-171017**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« *Que le procès-verbal CPR-171017 soit adopté tel qu'il a été corrigé.* »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

**5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-171017****5.1 (19) MODIFICATIONS AUX COURS BIOL1111, BIOL1181, BIOL1211 et BIOL1281**

Aucun nouveau document.

**6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-170606****6.1 (4) Modification au cours GMEC1014**

Aucun nouveau document.

**7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-170209****7.1 (19) Entente interinstitutionnelle entre l'UdeM et le CCNB – Reconnaissance des crédits du CCNB au Baccalauréat en gestion de l'information (doc. 26/16-17)**

Aucun nouveau document.

**8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-161007****8.1 (17) Modifications aux préalables du cours FSCI1333 (doc. 1/16-17)**

Aucun nouveau document.

**9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-160412**

**9.1 (21) Transfert en bloc de crédits du CCNB au programme de majeure en criminologie (doc. 47 et 47A/15-16)**

Aucun nouveau document.

**10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-150416**

**10.1 (30) Formulaires du Comité des programmes**

Aucun nouveau document.

**11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120605**

**11.1 (13) Politique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux (doc. 31, 31A et 31B/11-12)**

Aucun nouveau document.

**12. MODIFICATIONS AU B.T.S. (CHEMINEMENT POUR ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS AVEC EXPÉRIENCE DE TRAVAIL PERTINENTE EN TRAVAIL SOCIAL)**

Le président explique que la Faculté des arts et des sciences sociales souhaite réparer une erreur qui s'est glissée au niveau des conditions d'admission au programme de Baccalauréat en travail social (cheminement pour étudiantes et étudiants avec expérience de travail pertinente en travail social) lors du projet de la reconfiguration des programmes.

La condition *avoir une formation universitaire* avait été modifiée à *avoir une formation postsecondaire*. L'École de travail social considère qu'une formation universitaire doit être exigée.

Le Comité des programmes donne son accord à cette exigence.

**R : 03-CPR-171123**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique d'accepter la modification proposée aux conditions d'admission du Baccalauréat en travail social pour les étudiantes et les étudiants avec de l'expérience de travail pertinente en travail social, modification qui prévoit qu'une formation universitaire soit exigée. »*

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

**13. MODIFICATION DU PROGRAMME DE MAÎTRISE EN ADMINISTRATION PUBLIQUE  
– JURIS DOCTOR**

Le président explique que la Faculté des études supérieures et de la recherche, avec l'appui de la Faculté de droit et de la Faculté des arts et des sciences sociales, propose des modifications au programme de J.D.-M.A.P. afin de la rendre conforme à l'agrément exigé par la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada. Ces modifications ne sont pas en lien avec le projet de la Planification stratégique, mais on précise que le programme est dans la liste des programmes à *redéfinir ou abolir*.

Les modifications proposées sont :

- ajouter deux cours à la liste des cours obligatoires en droit (DROI2311 et DROI3234);
- rayer le cours DROI2311 de la liste des cours à option en droit;
- porter à 81 crédits le total de crédits de cours en droit;
- faire diminuer de trois crédits les cours à option en droit;
- faire passer à 123 crédits le nombre total de crédits du programme J.D.-M.A.P.

Un membre explique que ce programme ne compte pas beaucoup d'inscriptions. Il y a lieu de réfléchir sur la finalité du programme et de sa raison d'être. On rappelle que le programme fera l'objet d'une étude en termes de redéfinition ou d'abolition.

Le Comité donne son accord aux modifications proposées.

**R : 04-CPR-171123**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique d'accepter les modifications proposées au programme de Maîtrise en administration publique – Juris Doctor (J.D.-M.A.P.) pour qu'il soit conforme aux exigences de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada aux fins de leur agrément. »*

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

**14. MODIFICATION DU PROGRAMME DE MAÎTRISE EN ADMINISTRATION DES  
AFFAIRES – JURIS DOCTOR**

Le président explique que la Faculté des études supérieures et de la recherche, avec l'appui de la Faculté de droit, de la Faculté des arts et des sciences sociales et de la Faculté d'administration, propose des modifications au programme de J.D.-M.B.A. afin de la rendre conforme à l'agrément exigé par la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada. Ces modifications ne sont pas en lien avec le projet de la Planification stratégique, mais on précise que le programme est dans la liste des programmes à *redéfinir ou abolir*.

Les modifications proposées sont :

- ajouter deux cours à la liste des cours obligatoires en droit (DROI2311 et DROI3234);
- rayer le cours DROI2311 de la liste des cours à option en droit;
- porter à 81 crédits le total de crédits de cours en droit;
- faire diminuer de trois crédits les cours à option en droit;
- faire passer à 126 crédits le nombre total de crédits du programme J.D.-M.B.A.

Un membre souligne qu'il aimerait connaître le *plus-value* d'un tel programme. Quelle est la force interdisciplinaire du programme ? Il serait bien de connaître le justificatif. Le président rappelle que ce programme est dans la liste des programmes à redéfinir ou abolir.

Le Comité donne son accord aux modifications proposées.

**R : 05-CPR-171123**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique d'accepter les modifications proposées au programme de Maîtrise en administration des affaires – Juris Doctor pour qu'il soit conforme aux exigences de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada aux fins de leur agrément. »*

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

## 15. MODIFICATION AUX COURS BIOL

Le président présente la demande de la Faculté des sciences au sujet de la modification des cours concomitants à une série de cours en biologie. Le Département de biologie souhaite que l'on rétablisse la pleine concomitance des cours et laboratoires de biologie à l'exception du cours BIOL3463. En d'autres mots, si l'étudiante ou l'étudiant veut suivre un cours pratique, il doit suivre le cours théorique de la matière en concomitance. L'inverse est vrai aussi.

Voici les modifications proposées :

- Pour le cours BIOL2563, le cours BIOL2561 est concomitant;
- Pour le cours BIOL3143, le cours BIOL3141 est concomitant;
- Pour le cours BIOL3170, le cours BIOL3171 est concomitant;
- Pour le cours BIOL3333, le cours BIOL3331 est concomitant;
- Pour le cours BIOL3353, le cours BIOL3351 est concomitant;

- Pour le cours BIOL3393, le cours BIOL3391 est concomitant;
- Pour le cours BIOL3463, il n'y a aucun cours concomitant;
- Pour le cours BIOL 3473, le cours BIOL3471 est concomitant;
- Pour le cours BIOL4243, les cours BIOL3123 et BIOL4241 sont concomitants;
- Pour le cours BIOL4493, le cours BIOL4491 est concomitant.

Le Comité soulève plusieurs questions :

- Pour le cours BIOL3463, le comité note qu'il n'y a aucun cours concomitant alors que dans la colonne Actuel, on y retrouve le cours BIOL3461. Le Comité aimerait mieux comprendre pourquoi il n'y a pas de cours concomitant.
- Le Comité note que les cours BIOL4243 et BIOL4484 ne sont pas encore en vigueur.
- Le laboratoire BIOL3461 est-il obligatoire ?

Le Comité souhaite recevoir les réponses à ces questions avant de prendre une décision finale.

**Suivi : Faculté des sciences**

## 16. **SUSPENSION DES ADMISSIONS AU B.A. (MAJEURE ÉTUDES FAMILIALES)**

Le président présente la demande de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires. Il s'agit de suspendre les admissions au B.A. (majeure études familiales). Les raisons principales de cette demande sont les suivantes :

-en dépit des efforts de recrutement, les inscriptions au programme ont diminué graduellement depuis 2010, de 20 à huit inscriptions. On compte 0 inscription en 1<sup>re</sup> année, 1 inscription en 2<sup>e</sup> année, 1 inscription en 3<sup>e</sup> année et 6 inscriptions en 4<sup>e</sup> année. Il restera deux étudiants inscrits au programme en 2018;

-ce programme est à redéfinir ou abolir dans le cadre de la Planification académique.

Le président indique que l'unité souhaite redéfinir le programme.

Le Comité ne soulève aucune objection.

**R : 06-CPR-171123**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes procède à la suspension des admissions au programme de B.A. (majeure études familiales) à partir de septembre 2018. »*

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

**17. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune.

**18. PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion du Comité des programmes aura lieu le mardi 5 décembre 2017 à 13 h 30. Exceptionnellement, la rencontre aura lieu au local 136 de l'Édifice Léopold-Taillon.

**19. CLÔTURE**

La séance est levée à 14 h 4.

Contresigné le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
André Samson, président

  
\_\_\_\_\_  
Lynne Castonguay, secrétaire générale